



Recupération de mon fils a mon domicile

Par **borsetto**, le **23/01/2008** à **00:06**

j ai quitté mon compagnon,nous n etions pas marié en 2004.notre fils a choisi de rester avec son papa et j ai respecter son choix.aujourd'hui j apprend par hasard qu'il ont été expulsés et vivent a l hotel,3 étoiles et paye par assistantes sociales.depuis plusieurs mois sans savoir depuis quand reelement,et mon fils ne me dit rien lors de ses sejours a mon domicile,week end et vacances,il me fait croire qu'il sont toujours en appartement.puis je recuperer mon enfant et l inscrire a l ecole de mon domicile lors des prochaines vacances et etre dans mon droit?par avance merci beaucoup.

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **23/01/2008** à **09:22**

Bonjour,

Soit vous vous mettez d'accord avec le père, soit vous saisissez le juge pour fixer les droits de visite et d'hébergement.

Si le père n'a pas de domicile fixe, il est très probable que vous bénéficiez de la résidence.

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY
www.etcheverry-avocat.com